



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz

CONSEIL COMMUNAL

Le 2 juin 2021

Préavis N° 10/2021 concernant la proposition d'un Droit Distinct et Permanent (DDP) de superficie pour la construction de logements à loyers abordables.

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du conseil communal de St-Légier - La Chiésaz du 31 mai 2021 présidée par Monsieur Jean-Luc Bürgy, président.

Le conseil communal de St-Légier - La Chiésaz,

vu le préavis N° 10/2021,

ouï le rapport de la commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à la majorité, moins 5 avis contraires et 5 abstentions, les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- Prendre acte de la constitution de droit de superficie ;
- Autoriser la municipalité à signer tous les actes notariés nécessaires ;
- Considérer l'interpellation intitulée « Logements, quels scénarii prévus pour notre commune ? » comme répondue ;

Ainsi délibéré et voté en séance du conseil communal du 31 mai 2021.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Jean-Luc Bürgy



La secrétaire

Ariane Wunderli